

Impact de la réforme de la PAC sur le secteur de la viande bovine dans le sud de la Belgique

En 2010, en Wallonie, région occupant le sud de la Belgique, les aides directes représentaient, en moyenne près de 103% du revenu agricole familial par unité de travail familial (RAF/UTF) des exploitations agricoles professionnelles de type "bovins à viande". De plus, ce type d'exploitation est dépendant du dernier régime d'aide couplée à la production en Wallonie, la prime à la vache allaitante, qui représente plus de la moitié de leur revenu (55%).

Cette étude s'inscrit dans le cadre de la réflexion actuellement menée en Belgique sur les répercussions de la future réforme de la PAC et les effets de la diminution budgétaire combinée au passage du modèle historique au modèle régional ainsi qu'à la possible suppression de la prime à la vache allaitante.

1. MATERIEL ET METHODES

Cette étude, en s'appuyant sur les données individuelles du Réseau d'Information Comptable Agricole (RICA) des exercices 2007 à 2009 et de celles du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGEC) de l'exercice 2010, évalue à structures et productivités constantes 2010, l'impact des propositions législatives du 12 octobre 2011 de la Commission européenne sur l'ensemble des exploitations agricoles professionnelles de type viandeux.

En tenant compte de la réduction budgétaire du premier pilier belge, trois scénarios ont été réalisés afin d'étudier l'impact du passage du modèle historique actuel au modèle régional à l'horizon 2020 (scénario 1) et la possibilité de conserver un soutien couplé à hauteur de 10% (scénario 2) et 20% (scénario 3) avec l'accord de la Commission.

De plus, une enquête menée auprès des représentants du monde agricole a été réalisée afin de recueillir leurs positions vis-à-vis d'une hypothétique diminution de la production de viande régionale.

2. IMPACTS DES PROPOSITIONS DE REFORME

□ POUR LES ELEVEURS

La proposition de la Commission de redistribution de l'aide du premier pilier entre Etats membres, engendre une perte annuelle moyenne d'aides par exploitation wallonne de près de 1.700 € (soit -7,7% par rapport à 2013). Cette réduction budgétaire provoque une perte moyenne de revenu par exploitation de 6%. La suppression d'un budget consacré à la prime à la vache allaitante induit une perte importante de revenu pour les exploitations de type viandeux ou mixte (de 10% à 14%).

En conséquence, certains éleveurs pourraient réduire la taille de leur troupeau, voire réorienter ou même abandonner leurs exploitations, en particulier celles situées en zones de cultures et combinant grandes cultures et élevage.

Les scénarios conservant la prime à la vache allaitante sont fortement favorables aux exploitations de type "bovins à viande" et les moins défavorables pour les exploitations mixtes malgré la réduction budgétaire.

Toutefois, quel que soit le scénario étudié, le RAF/UTF de ces exploitations est toujours inférieur à celui de la moyenne (voir Tableau 1).

□ PERSPECTIVES POUR L'ENSEMBLE DU SECTEUR

Suite à une éventuelle diminution de la production de viande régionale, en réponse à la suppression de la prime à la vache allaitante, le marché belge, qui peut être qualifié de cloisonné avec les taurillons de la race Blanc-Bleu-Belge, devrait s'ouvrir à d'autres provenances notamment au niveau des achats de la grande distribution.

En amont, les structures d'appui à l'élevage du Blanc-Bleu-Belge et les vétérinaires subiront de plein fouet les conséquences d'une diminution du cheptel des vaches allaitantes.

En aval, l'activité des abattoirs wallons pourrait diminuer avec des conséquences importantes sur la rentabilité des outils.

Les structures de commercialisation du bétail et les marchands seraient également affectés (Delannoy et al., 2010).

CONCLUSION

Dans le cadre actuel des propositions, la diminution budgétaire combinée au passage du modèle historique au modèle régional engendre une perte importante de revenu pour les exploitations de type viandeux.

Le maintien d'un budget conséquent de l'aide couplée à la vache allaitante apparaît comme l'unique solution pour soutenir les exploitations de ce type, mais également l'ensemble du secteur de la viande bovine en Wallonie.

	Scénario référence 2013	Sc. 1.Régionalisation (100 %)	Sc. 2.Régionalisation (90 %) et prime à la vache allaitante (10 %)	Sc. 3.Régionalisation (80 %) et prime à la vache allaitante (20%)
Montants du RAF/UTF par exploitation (€/UTF)				
Wallonie	27 025	25 361	25 361	25 361
Bovins à viande	17 736	15 465	18 562	21 658
Bovins mixtes	25 234	22 628	23 691	24 754
Cultures et bovins non laitiers	27 326	23 566	24 138	24 710
Evolution du RAF/UTF (en % du RAF/UTF de référence 2013)				
Wallonie	0 %	- 6 %	- 6 %	- 6 %
Bovins à viande	0 %	- 13 %	+ 5 %	+ 22 %
Bovins mixtes	0 %	- 10 %	- 6 %	- 2 %
Cultures et bovins non laitiers	0 %	- 14 %	- 12 %	- 10 %

Tableau 1: Evolution du RAF/UTF moyen à l'horizon 2020 suite à la réduction budgétaire et selon différents scénarios de répartition de l'aide par rapport au scénario référence 2013 en Wallonie.

Sources : RICA (2007-2009) et SIGEC (2010)

Cette réflexion n'est pas arrêtée, elle continue et la conclusion ci-dessus pourrait être modifiée en fonction des décisions définitives qui seront prises par la CE pour la nouvelle PAC.

Cette étude a été réalisée avec l'appui du Service public de Wallonie.

TERRONES GAVIRA F.¹, DELILLE N.¹, BURNY P.² LEBAILLY P.¹

¹ Unité d'Economie et Développement rural, Gembloux Agro-Bio Tech, Université de Liège.

² Centre wallon de Recherches agronomiques. Département Productions et filières, Unité Stratégies phytotechniques.

Delannoy, et al. 2010. Etude de la mise en œuvre des propositions législatives de la Commission européenne concernant le Bilan de Santé de la Politique Agricole Commune ainsi que ses applications en Région wallonne : rapport final, janvier 2010. Gembloux : ULg, GxABT, 144p. <http://hdl.handle.net/2268/24921>.